



Hausses des prix de l'énergie

Propositions du SIPPEREC



Des mesures immédiates doivent être prises à hauteur de la crise

Depuis le début de l'année, les prix de l'énergie connaissent une hausse ininterrompue qui s'est accélérée ces derniers mois. Le prix de gros du gaz sur a été multiplié par 6 en un an. Et depuis juillet, les prix de gros de l'électricité ont été multipliés par deux.

Cette envolée a obligé le gouvernement à prendre une série de mesures d'urgence pour compenser la hausse des prix de l'énergie :

- Le prix du gaz sera bloqué jusqu' avril 2022 après une hausse de plus de 50 % depuis le début de l'année. La hausse du tarif réglementé de vente de l'électricité serait, elle, limitée à 4 %. Cette limitation annoncée comme temporaire pour le gaz interroge sur un éventuel rattrapage tarifaire ultérieur et la solidité juridique de ces dispositifs.
- Le chèque énergie sera revalorisé de 100 € au mois de décembre auprès des 5,8 millions de ménages éligibles.

Ces mesures d'urgence sont les bienvenues mais elles ne résolvent pas les problèmes structurels de la politique énergétique française.

D'une part, la tenue dans le temps de ce bouclier tarifaire semble incertaine, la question d'éventuels rattrapages tarifaires n'étant pas tranchée. D'autre part, **il laisse de côté une part importante des consommateurs qui seront essentiels dans la relance économique : industrie et collectivités territoriales.** Pour ces dernières, le SIPPEREC s'attend à une hausse de 20% sur l'année 2022, malgré son dispositif de groupement de commande d'achat d'électricité qui permet de réduire l'impact de cette hausse pour nos collectivités adhérentes.

Comme la Commission de Régulation de l'Énergie l'a souligné à plusieurs reprises, sur les tarifs de l'électricité, le plafonnement à 100 TWh de l'ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) a un impact tant sur les tarifs réglementés de vente que sur les tarifs de vente sur le marché concurrentiel.

Créée en 2010, l'ARENH avait pour but de prendre acte de l'ouverture du marché de la fourniture d'électricité et de permettre aux Français de bénéficier des coûts de production des centrales nucléaires.

Les fournisseurs alternatifs à EDF sont aujourd'hui limités dans leur accès à l'ARENH et sont donc contraints de s'approvisionner sur le marché de gros. En conséquence, les offres dites « de marché » de ces fournisseurs ne bénéficient que partiellement de l'énergie nucléaire, ce qui augmente de manière importante les prix finaux lorsque le marché de gros est élevé. Sans remettre en cause le marché unique européen qui concourt à la stabilité du réseau électrique et offre à EDF des débouchés commerciaux, il est aberrant que les choix passés ne nous profitent pas en ces temps de crise.

Le SIPPEREC appelle de nouveau, comme il l'avait fait en 2019, le Gouvernement à revoir le cadre législatif et réglementaire en relevant le plafond de l'ARENH afin que ce dispositif remplisse effectivement son rôle de partage des coûts connus du nucléaire. L'Etat doit choisir entre les intérêts d'EDF et ceux des clients : particuliers, professionnels et collectivités.

Le SIPPAREC, accélérateur de la transition énergétique

Cette crise des prix des énergies fossiles met aussi l'accent sur notre défi à concilier urgence du quotidien et urgence climatique. Les défis autour de l'énergie sont gigantesques pour une région urbaine comme la banlieue parisienne.

Un des moyens de nous sortir des crises des énergies fossiles c'est de sortir des énergies fossiles. Depuis maintenant plus d'une décennie, le SIPPAREC agit dans ce sens avec ses collectivités adhérentes. Ainsi, avec cinq réseaux de chaleur de géothermie construits et deux en projet, plusieurs centaines de millions d'euros auront été investis dans cette production d'énergie renouvelable. 11 communes franciliennes et 100 000 équivalents logements bénéficient désormais de réseaux de géothermie profonde grâce au SIPPAREC et permettent aux usagers d'accéder à une énergie renouvelable avec des prix stables.

Autres leviers pour sortir de la dépendance des énergies fossiles :

- c'est la rénovation des bâtiments sur laquelle, là aussi, le SIPPAREC propose de nombreuses solutions.
- et aussi, notre choix dans le développement de l'hydrogène vert, par un procédé d'électrolyse sur l'incinérateur de Créteil est une réponse concrète à l'urgence climatique et énergétique.

Le SIPPAREC, ses collectivités adhérentes et ses partenaires sont des acteurs engagés en faveur de la transition énergétique depuis une vingtaine d'années.

Contact : communication@sipperec.fr

À propos du SIPPAREC – sipperec.fr

Établissement public local, le SIPPAREC regroupe 117 collectivités franciliennes sur un territoire de plus de 7 millions d'habitants. Partenaire public des collectivités territoriales, le SIPPAREC accompagne, conseille et assiste ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques pour les aider à relever les défis de la transition énergétique et du numérique. Il est l'un des plus gros acheteur d'électricité de France pour le compte des collectivités.